

Droits des usagers

Droits individuels de l'usager

Information médicale personnelle, libre choix des prestations, prise en charge et accompagnement individuel respectant le consentement éclairé, confidentialité, dignité, bienveillance, non-discrimination, choix de la personne de confiance, expression des directives de fin de vie, etc.

Droits collectifs des usagers

Les représentants des usagers contribuent à l'évolution du système de santé :

- Ils **siègent** dans les Conseils de Surveillance des hôpitaux publics, les CRUQ-PC (Commissions de Relation avec les Usagers de la Qualité de la Prise en Charge) des établissements publics et privés, les CVS (Conseils de la Vie Sociale) des établissements sociaux et médico-sociaux, les COMEX (COMmissions EXécutives) des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), les Conseils des CPAM, etc.

- Ils sont **acteurs d'expérimentations** : CRUQ médico-sociale, CRUQ ambulatoire, etc.

Plus d'information sur les droits des usagers :

www.droitsdesmalades.fr



Une question juridique ou sociale liée à la santé ?
Des écoutants spécialistes vous informent et vous orientent.
(N° Azur depuis un poste fixe en France, vous ne payez que le coût de la communication locale ou au 01 53 62 40 30)

Nos partenaires



Rhône-Alpes Région



...plus de 100 associations en Rhône-Alpes

Plus d'informations :

www.cissra.org

CISS Rhône-Alpes

Palais de la Mutualité - Place Antonin Jutard
69003 Lyon cedex

contact@cissra.org - 04 78 62 24 53

Vous pouvez nous joindre
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h



Collectif Interassociatif Sur la Santé
Rhône-Alpes



Collectif Interassociatif Sur la Santé
Rhône-Alpes



Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?

C'est un **bénévole** qui porte la voix de tous les usagers de la santé. Il exerce un mandat qui ne peut lui être confié que s'il est membre d'une association agréée pour la représentation des usagers.



La mission des représentants des usagers est définie en particulier par la **loi du 4 mars 2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Le représentant des usagers agit principalement pour le respect des droits des usagers et l'amélioration qualitative du système de santé.

Les représentants des usagers sont présents dans :

- Les établissements **sanitaires** et **sociaux** et **médico-sociaux** où ils participent aux organes de décision et à différentes commissions
- De nombreuses **instances** contribuant à orienter la politique de **santé publique** aux niveaux local, régional et national

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé en Rhône-Alpes

Créé en 2001, le CISS Rhône-Alpes est un collectif d'associations qui unissent leurs forces pour défendre la solidarité de notre système de santé, promouvoir les droits des usagers,

faire évoluer notre système de santé vers plus de qualité et d'accessibilité pour tous et assurer une représentation des usagers crédible, structurée et compétente.



Les représentants des usagers membres des associations adhérentes au CISS Rhône-Alpes sont présents dans **75% des établissements de santé de la région** et dans plus de **cinquante instances de concertation régionales ou territoriales sanitaires, sociales ou médico-sociales**.



Le collectif s'organise autour de cinq axes d'action

■ **Mobiliser les associations d'usagers** de la santé et leurs adhérents autour de la fonction de représentant des usagers, **animer un réseau de représentants**

■ **Former** et donner aux représentants des usagers les outils nécessaires à l'exercice de leur mandat

■ **Améliorer la connaissance** de tous les acteurs de la santé sur le rôle et les missions des représentants des usagers

■ Faire entendre la **voix des usagers**

■ Contribuer à l'**évolution du système de santé**

Projet 2012 : la cellule API Cultivons les projets interassociatif !

En 2012, le CISS Rhône-Alpes lance une cellule d'Appui aux Projets Interassociatifs (API). L'objectif est de pousser la dynamique interassociative pour favoriser l'émergence de projets innovants et/ou transversaux et faciliter leur mise en œuvre par un accompagnement de qualité.

Les projets concerneront différents domaines du secteur sanitaire, social et médico-social et en particulier les champs d'intervention suivants :

- Accès à la santé pour tous
- Accompagnement thérapeutique
- Coordination des trajectoires de santé
- Santé-environnement

Les projets soutenus seront mis en œuvre en Rhône-Alpes à différents échelons géographiques : local, territorial et régional.

Le CISS Rhône-Alpes soutient les associations qui répondent collectivement (projet interassociatif) aux appels à projets

2011
10 ans d'activités
100 associations
Un réseau de plus de 500 représentants des usagers
650 participants aux formations

Associations membres du CISS Rhône-Alpes au 31 décembre 2011 :

AAPMR – ACTIS – ADAPEI 01 & 42 – ADASIR – ADD – ADLY – AFD Diabète 01, 26-07, 42, 73, 74 & Rhône-Alpes, ADMID 07-26 & Délégation Régionale – AFA – AFAP – AFDOC 01-69, 74 – AFH Rhône-Alpes – AFM Rhône-Alpes – AFPric 69 – AFTOC – AIDES Vallée du Rhône – AINES RURAUX 26 & 73 – AIR 01, 42, 69, 73, 74 & Rhône-Alpes – AIRSS – ALCOOL ASSISTANCE 07, 38, 42, 69, 74 & Rhône-Alpes – ALH LES BLOUSES ROSES – ALLIANCE MALADIES RARES Rhône-Alpes – ALZHEIMER VALLEE DU RHONE – AOCCB – APAJH 01, 26 & 69 – APF Délégation régionale – ASSOCIATION PHENIX GREFFES DIGESTIFS – AVIAM Rhône-Alpes – CNR Rhône-Alpes – EPILEPSIE-FRANCE 69 – FAMILLES RURALES Rhône-Alpes – FNAR Délégation régionale – FNATH Union régionale – FRANCE ALZHEIMER 01, 69 & 73 – FRANCE PARKINSON COMITE RHONE – FTI – ICEBERGS – LNCC 01, 07, 26, 38, 42, 69 & 73 – FEDERATION RHONE-ALPES DU PLANNING FAMILIAL – MVRA – OR.GE. CO 38 & 69 – OSE – PLDM – LA CAUSE DES PARENTS – RAPSODIE – RESEAU SANTE – RESURGENCE TRANSHEPATE Rhône-Alpes – Association SOLIDARITE Soutien aux Malades – SOS HEPATITES Rhône-Alpes – UDAF 74 – URAF Rhône-Alpes – UFR 26, 42 & Rhône-Alpes – UNAFAM 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74 & Délégation régionale – UNRPA 07, 26, 38, 42, 69 & Comité régional – URAPEI Rhône-Alpes – URCSF Rhône-Alpes